

« JE NE RECONNAISSAIS PLUS MON ENFANT » Six élèves ont quitté l'école, les parents évoquent des situations de harcèlement

En un peu plus d'un an, au moins six enfants ont quitté l'école de Tournedos-Bois-Hubert, selon leurs parents. Plusieurs familles évoquent des situations de mal-être, des accusations de harcèlement et des difficultés dans le traitement de leurs alertes.

Depuis qu'elle a changé d'école il y a un mois, Léa*, 7 ans, n'a plus besoin d'un spray aux plantes pour s'endormir. Elle n'a plus non plus de maux de ventre, et les vomissements ont cessé.

Pour sa mère, cette amélioration est directement liée à son départ de l'école de Tournedos-Bois-Hubert. Selon Charlotte Ruiz, sa fille y subissait depuis plusieurs mois des moqueries répétées et des mises à l'écart qu'elle qualifie aujourd'hui de harcèlement. « Les autres n'avaient pas le droit de jouer avec moi », raconte l'enfant.

Des chamailleries au harcèlement ?

Rapidement, le moment du coucher devient compliqué. « Elle me disait qu'elle avait mal au ventre, me demandait une bouilloire. Je pensais qu'elle faisait un caprice », raconte sa mère. Mais quand leur fille se met à vomir, les parents de Léa décident de lui faire passer des examens médicaux : prise de sang, échographie... Rien.

À force d'insister, Léa finit par se confier à ses parents sur les difficultés qu'elle rencontre à l'école.

En février, selon sa mère, un rendez-vous est organisé avec l'enseignante. Celle-ci lui aurait confirmé que Léa se retrouvait régulièrement seule dans la cour de récréation. « Ça m'a tordu les boyaux », s'émeut la maman. Selon la famille, l'équipe éducative évoque alors davantage des chamailleries entre enfants qu'une situation de harcèlement, tout en promettant d'être vigilante.

Mais les semaines passent et Léa est toujours aussi mal, demande à changer d'école. En mai, l'enfant va un jour à l'école



En un peu plus d'un an, l'école de Tournedos-Bois-Hubert a vu six de ses élèves claquer la porte, d'après les parents concernés.

Mathilde Carnet

avec une nouvelle coupe de cheveux. Quand Charlotte la récupère, sa fille est en pleurs. Selon sa mère, elle aurait été moquée toute la journée.

C'en est trop pour Charlotte, qui demande à l'école ce qui est fait pour régler la situation. « On nous a dit que les parents étaient convoqués... Le soir même. En trois mois, rien n'avait été fait ! » Elle dénonce une réaction qu'elle estime tardive. Contactée, l'école n'a pas souhaité nous répondre, l'Académie, elle, considère que l'institut a eu « une réactivité immédiate » (lire l'article ci-dessous).

Le soir, le père de Léa s'invite à la convocation des autres parents, s'empare et renverse des tables. Suite à cet incident, il recevra un rappel à loi de l'inspecteur académique.

Les parents se rendent également à la gendarmerie afin de signaler les faits qu'ils dénoncent. Léa est entendue. La

famille prend alors une décision radicale : elle ne retournera plus dans cette école.

« Il voulait se faire du mal »

Dégoûtée de cette expérience, Charlotte Ruiz prend contact avec Mélodie*, une autre mère qui a retiré ses deux fils de l'école au printemps 2025. Les deux femmes découvrent des situations qu'elles jugent comparables.

« Je ne reconnaissais plus mon fils », exprime-t-elle. Selon elle, l'enfant ne dormait plus, était devenu agressif, parfois violent avec son petit frère. « Il nous a dit qu'il voulait se faire du mal », se souvient Mélodie.

Les parents alertent l'école. « On nous expliquait que les garçons se poussaient, jouent à la bagarre », raconte Mélodie, qui estime que la gravité de la situation n'a pas été suffisam-

ment prise en compte.

Pendant les vacances d'avril, l'enfant est méconnaissable. La veille de la rentrée, il demande à son petit frère de monter un clan « pour se défendre ». Le cadet révèle alors à ses parents ce qui se serait produit avant les vacances. Selon le récit rapporté par les enfants, l'aîné aurait été jeté au sol, frappé puis étranglé par d'autres élèves. « Et ils ont dit qu'à la rentrée, ce serait pire ! »

Les parents alertent alors l'école, qui assure ne pas être au courant. Une rencontre est organisée avec les familles concernées. « On nous a dit que notre fils mentait puisque personne n'avait assisté à la scène », affirme la mère.

Des parents dénoncent une protection insuffisante

Mélodie et son mari décident d'enlever leurs deux fils de l'école. « L'école n'a pas pro-

tégé nos enfants. Ça aurait pu mal finir », affirment-ils. Si l'école n'a pas souhaité répondre au *Courrier de l'Eure*, l'Académie affirme qu'« aucun signalement formel n'avait été transmis » (voir ci-dessous).

Suite à son départ, une autre maman a aussi pris contact avec Mélodie, Vanessa*, dont le fils était scolarisé en maternelle. Selon cette mère, plusieurs incidents l'avaient déjà inquiétée les années précédentes. Elle évoque notamment une morsure qui l'avait conduite à interpellier l'établissement.

« Il ne s'épanouissait pas à l'école, était agressif avec les autres enfants, se déchargeait émotionnellement en rentrant à la maison », raconte Vanessa.

Dans sa classe, un enfant lui « fait la misère ». Un jour, il lui « met une baffe ». Vanessa récupère son fils en larmes. Il fait des terreurs nocturnes, refait pipi au lit alors qu'il était propre

depuis des années, raconte la maman. Elle entame un suivi psychologique.

« J'avais le sentiment que l'école laissait les enfants se débrouiller seuls », estime-t-elle. Peu avant les vacances de la Toussaint, un nouvel épisode la convainc de ne plus remettre son fils dans l'établissement.

Pour le reste de l'année, Vanessa a fait l'école à la maison, mettant son activité professionnelle entre parenthèses. « On est passé à deux doigts de la phobie scolaire. À la rentrée, il intégrera une nouvelle école. »

Parler pour « que ça s'arrête »

Pour ces familles, le problème ne vient pas tant des enfants mais du manque de réaction des adultes. « Il ne faut pas faire de bruit. Tout est minimisé, les problèmes ne sont pas gérés », expriment-elles. Aujourd'hui, elles assurent que leurs enfants vont mieux mais souhaitent continuer à témoigner. « On parle pour que ça s'arrête. On se mobilise pour les autres enfants, pour que les situations signalées soient prises en compte et traitées. »

Les familles disent avoir écrit à l'académie sans obtenir de réponse qu'elles jugent satisfaisante. « À notre connaissance, au moins six enfants ont été retirés de l'école », avancent-elles.

• Mathilde Carnet

■ *Les prénoms de Léa, Mélodie et Vanessa ont été modifiés pour préserver leur anonymat.

■ Contactée, l'école n'a pas souhaité nous répondre.

D'après l'Académie, pas « de défaut de protection »

Face aux accusations des parents, l'Académie de Normandie a répondu au *Courrier de l'Eure*. Voici l'intégralité de sa réponse :

« L'académie de Normandie place la prévention et la lutte contre le harcèlement scolaire en priorité absolue. À ce titre, chaque signalement fait l'objet d'un examen rigoureux et d'une prise en charge systématique encadrée par le programme national pHARe.

Concernant les allégations faisant état d'une inaction de l'institution et de retraits groupés d'élèves pour cause de harcèlement, il est indispensable de rétablir la réalité des faits. Les situations sont distinctes, s'étalent sur plusieurs années scolaires et s'inscrivent dans des contextes très différents. Elles ne sauraient en aucun cas caractériser une inaction systémique ou un défaut de protection de la part de l'école.

Pour des raisons évidentes de confidentialité et de protection des mineurs, l'institution ne commentera aucune situation nominative. Voici néan-

moins les éléments factuels que nous sommes en mesure de partager :

1. Sur la situation la plus récente (mai 2026)

Une réactivité immédiate de l'institution : contrairement aux allégations d'inaction, le protocole national pHARe a été déclenché par l'Inspection de circonscription le jour même de la réception du signalement écrit de la famille. L'équipe ressource départementale a été immédiatement mobilisée.

Une prise en charge globale : des entretiens individuels avec l'ensemble des élèves de la classe concernée ont été menés par une équipe dédiée. Un suivi psychologique et un travail de fond sur le climat scolaire (ateliers d'empathie et développement des compétences psychosociales) ont été déployés au sein de l'école.

Retrait de l'élève : l'enfant a été retirée de l'école par sa famille quelques jours seulement après le déclenchement du protocole, mettant fin de fait à la procédure pour cette élève avant

même la restitution des conclusions de l'enquête climat scolaire.

Un incident de sécurité majeur : il est par ailleurs essentiel de préciser qu'un membre de cette même famille s'est introduit brutalement dans l'école et a tenu des propos injurieux et menaçants à l'encontre d'une autre élève et de sa mère, en pleine classe. Cet acte inacceptable a nécessité la mise en sécurité immédiate de l'enfant par l'équipe éducative, un rappel au cadre ferme par l'Inspecteur de l'Éducation Nationale (IEN) et a fait l'objet de dépôts de plainte.

2. Sur une situation antérieure (année scolaire 2024-2025)

Les faits allégués par une autre famille remontent à plus de deux ans. Les enfants concernés ont quitté l'école à la rentrée 2025 pour être scolarisés dans le privé.

Aucun signalement formel caractérisant une situation de harcèlement n'avait été transmis à la circonscription à cette période, ce qui explique

qu'aucun protocole n'ait pu être déclenché. Les conflits inter-élèves avaient fait l'objet d'une médiation en interne par la direction. Lors de ces échanges, l'équipe enseignante a par ailleurs fait face à un comportement menaçant de la part d'un parent d'élève exigeant des sanctions immédiates.

3. L'engagement de l'institution

L'équipe pédagogique de l'école de Tournedos-Bois-Hubert, étroitement accompagnée par l'IEN et la cellule départementale de lutte contre le harcèlement de la DSDEN de l'Eure, reste pleinement mobilisée pour assurer un climat scolaire serein et protecteur.

L'institution tient également à réaffirmer son soutien total à ses équipes éducatives. Si l'écoute et l'accompagnement des familles sont au cœur de nos missions, les comportements intimidants, les menaces ou les intrusions inacceptables au sein de nos écoles feront systématiquement l'objet d'une réponse institutionnelle et légale appropriée. »